

1. Désignation du prestataire
La société « CT CONSEILS »

Société à responsabilité limitée au capital de 38 000 euros, Ayant son siège social 966 route de Marboz – 01440 VIRIAT, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 790 612 139, Téléphone : 06 22 42 52 40 Numéro de TVA intracommunautaire : FR 92790612139 Site internet : www.ct-conseils.fr Courriel : contact@ct-conseils.fr

2. Dispositions générales relatives aux présentes conditions générales de vente (ci-après, les CGV)
2.1. Objet des CGV

Les présentes CGV sont applicables à toutes les prestations de services réalisées par CT CONSEILS.

2.2. Domaine d'application des CGV

CT CONSEILS est spécialisé dans les activités de services de conseil en sécurité, environnement et hygiène. Les CGV régissent les contrats de prestation de services entre CT CONSEILS et les clients ayant la qualité de professionnels (ci-après, les professionnels) et constituent un des documents contractuels opposables aux parties.

S'applique la qualité de professionnel à toute personne physique ou morale contractant dans l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale, agricole ou autre, du moment qu'elle a caractère professionnel. Les CGV sont rédigées en langue française.

2.3. Disponibilité et opposabilité des CGV

Les CGV sont mises à la disposition des professionnels sur le site de CT CONSEILS où elles sont directement consultables et peuvent également lui être communiquées sur simple demande par téléphone, courriel ou courrier postal.

Les CGV sont opposables au professionnel qui reconnaît, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande.

La validation de la commande par sa confirmation vaut adhésion par l'acheteur aux CGV en vigueur au jour de la commande dont la conservation et la reproduction sont assurées par CT CONSEILS conformément à l'article 1369-4 du Code civil.

2.4. Modification des CGV

CT CONSEILS se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment.

2.5. Clauses des CGV

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV sauf s'il s'agit d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des parties à conclure le contrat de vente.

L'application temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par CT CONSEILS ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

3. Prestation de services
3.1. Caractéristiques

Les prestations de services proposées par CT CONSEILS font l'objet d'un descriptif à titre d'information sur son site internet.

3.2. Conditions d'exécution des prestations
3.2.1 Désignation d'un responsable de mission et suivi des travaux

Afin d'assurer les échanges d'informations et d'instructions techniques nécessaires à la réalisation des travaux, le client et CT CONSEILS s'engagent à désigner tous deux un responsable de mission en vue de la coordination indispensable entre les deux parties.

3.2.2 Exécution des prestations

Dans le cadre de sa mission, CT CONSEILS sera amené à se déplacer sur le(s) site(s) du client durant la durée de l'intervention.

CT CONSEILS s'engage à mettre en œuvre tout son savoir faire pour réaliser l'intervention qui lui est confiée et s'engage, en outre, à informer le client de toutes les contraintes qu'elle rencontrera au cours de sa mission.

A ce titre, le client s'engage à mettre à la disposition de CT CONSEILS tous les documents, éléments d'information (sécurité, hygiène...) et moyens techniques nécessaires à la réalisation des prestations définies entre les parties. CT CONSEILS s'engage, quant à lui, à respecter les règles de sécurité en vigueur chez le client qui devront lui être communiquées préalablement au début de sa mission.

Les délais d'exécution stipulés sont de rigueur. Le client s'engage à mettre en œuvre tous les moyens et informations nécessaires pour que la mission soit accomplie dans les meilleures conditions possibles et en temps.

Pendant l'exécution des travaux, le client demeure gardien de tous ses matériels et installations.

Le client prend à sa charge l'assurance de tous risques et tous dommages directs ou indirects dont serait victime la société CT CONSEILS dans l'exercice de sa mission, et déclare qu'il est et sera, pendant toute la durée des présentes, couvert par toutes polices d'assurance conformes aux usages en la matière, notamment au regard de sa responsabilité civile à l'égard des tiers.

4. Prix
4.1. Prix des prestations

Les prestations sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande.

Sauf conditions particulières écrites dans nos offres ou confirmations de commande, nos prix s'entendent hors taxes, et sans escompte. Tout changement de taux applicable pourra être répercuté sur les prix, et ce conformément à la loi en vigueur.

L'exécution de missions supplémentaires ou spéciales entraîne automatiquement des suppléments de prix.

4.2. Modification

CT CONSEILS se réserve le droit de modifier le tarif de ses prestations à tout moment.

Le prix total indiqué sur la facture de la commande du client est le prix définitif, toutes taxes comprises (TTC).

5. Offre

Les offres de services présentées sur le site internet de CT CONSEILS sont destinées aux professionnels établis en France.

6. Commande
6.1. Étapes de conclusion du contrat

Pour l'établissement de tout devis, le client professionnel, doit obligatoirement fournir ses coordonnées par courriel à l'adresse suivante : contact@ct-conseils.fr ou c.tesorielli@ct-conseils.fr,

ou par téléphone au 06 22 42 52 40

ou par courrier à l'adresse suivante : CT CONSEILS - 966 route de Marboz - 01440 VIRIAT.

Un devis accompagné des CGV lui sera alors adressé par courriel ou courrier.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le professionnel devra retourner le devis et les CGV à CT CONSEILS sans aucune modification :

- Soit par courrier postal, dûment signé et daté avec la mention « Bon pour Accord » de la personne légalement responsable ainsi que du cachet commercial ;
- Soit par courriel avec l'expression du consentement du client.

La commande ne sera validée qu'après renvoi du devis accepté et signé ou de toute commande correspondant au devis établi (avec indication du numéro de devis sur la commande transmise),

A défaut de réception de l'accord du client, ou bien à compter de la date d'expiration du devis, la proposition de devis est considérée comme annulée et CT CONSEILS se réserve le droit de ne pas réaliser sa prestation.

L'acceptation du devis sous quelques formes que se soient entraîne acceptation des CGV et forme le contrat.

6.2. Modification de commande

Toute modification de commande par le client professionnel après confirmation de sa commande est soumise à l'acceptation de CT CONSEILS.

7. Contrat
7.1. Conclusion

Le contrat de vente est formé au moment de la réception par CT CONSEILS du devis accepté ou de la confirmation de la commande par le client.

7.2. Archivage et preuve

L'acceptation du devis ou la confirmation de la commande vaut preuve de la transaction.

7.3. Rétractation

Aucune annulation, totale ou partielle, de commande définitive ne peut être acceptée, sauf accord exprès de CT CONSEILS.

En cas d'annulation unilatérale par le client professionnel, ce dernier s'expose au paiement de la totalité de la mission commandée.

Les clients professionnels ne disposent d'aucun délai de rétractation sur l'achat des services proposés par CT CONSEILS.

8. Paiement
8.1. Modalités de paiement

Les modalités de paiement sont fixées dans le devis transmis par CT CONSEILS au client professionnel.

Les paiements s'effectuent par chèque, ou par virement bancaire.

8.2. Pénalités de retard

A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, CT CONSEILS sera fondée à suspendre son intervention sans mise en demeure préalable. Passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité d'un taux de 15% annuel (article L441-6 du Code de commerce).

Dans le cas où les sommes dues sont réglées après la date d'échéance, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à l'article D441-5 du Code de commerce est applicable de plein droit.

9. Réductions de prix et rabais

Des réductions de prix peuvent être consenties par CT CONSEILS notamment dans le cadre de relations commerciales établies.

Cette diminution de prix sera fixée lors des négociations de vente.

10. Transfert de propriété – transmission du rapport de mission

Le client deviendra propriétaire des résultats de la prestation à compter du paiement intégral du montant dû au titre de la mission.

CT CONSEILS se réserve le droit de ne pas délivrer son rapport de mission (documents présentant les résultats de ses travaux) au client tant que ce dernier n'a pas réglé les montants dus (date d'échéance des factures dépassée) au titre de sa mission.

11. Confidentialité

CT CONSEILS s'engage à :

- Respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le client, et désignées comme telles ;
- Ne divulguer aucune information sur les travaux et prestations de services réalisés pour ses clients,
- Restituer tout document fourni par le client à la fin de la mission,
- Signer un accord de confidentialité si le client le souhaite.

Ne seront pas considérées comme confidentielles les informations qui sont à la disposition du public ou qui doivent être divulguées afin d'effectuer les formalités de dépôt prescrites par la loi.

Les clauses du contrat signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées à des tiers non autorisés.

12. Responsabilité

La description des prestations fournies sur le site internet de CT CONSEILS ne sont affichées qu'à titre indicatif.

CT CONSEILS ne peut être tenu pour responsable en cas d'inexécution de la commande imputable au client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, ou en cas de force majeure.

A ce titre, CT CONSEILS serait dégagé de toute responsabilité dans le cas où le client ne lui fournirait pas l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution de sa mission.

13. Règlement des litiges

En cas de litige relatif à la violation d'une obligation contractuelle du présent contrat, les parties s'engagent, dans un premier temps, à rechercher une solution amiable.

Si aucune solution n'a pu être trouvée, la compétence en cas de contestation sera attribuée aux tribunaux de BOURG-EN-BRESSE, nonobstant la pluralité de défendeurs ou en cas d'appel en garantie.

14. Droit applicable

Le présent contrat et les CGV le régissant sont exclusivement soumis à la loi française.